

Mise en œuvre du Schéma directeur des modes actifs (SDMA) des Coëvrons adopté le 26/03/2024

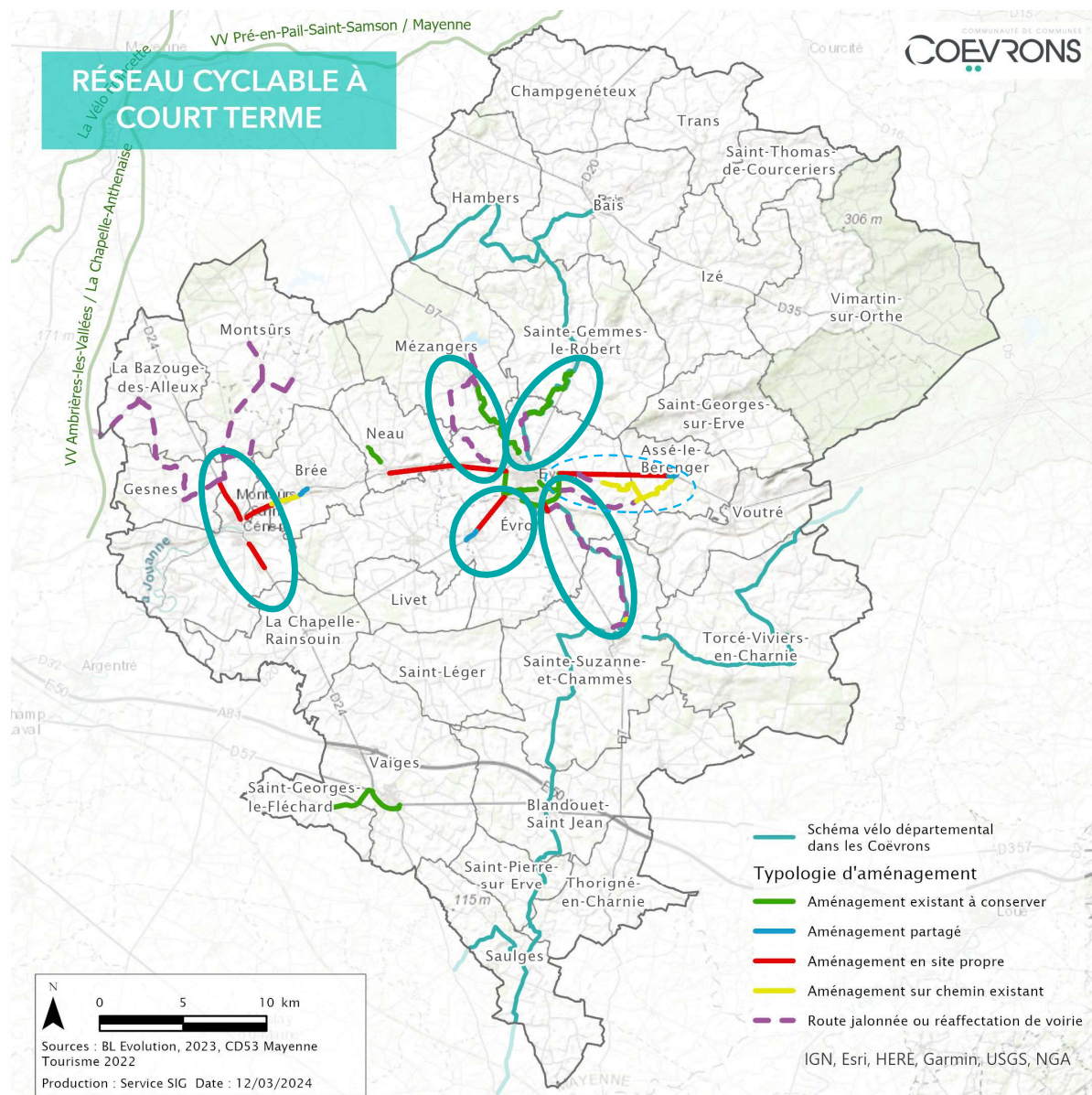
Liaison entre les bourgs des communes déléguées d'Evron et de Sainte-Suzanne

Solenne Cardine en charge des Mobilités durables
scardine@coevrons.fr
06 02 17 55 59

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEVrons

Carte issue du SDMA

5 secteurs identifiés comme prioritaires à court terme



Axe 1 : Développer des aménagements cyclables à l'échelle intercommunale

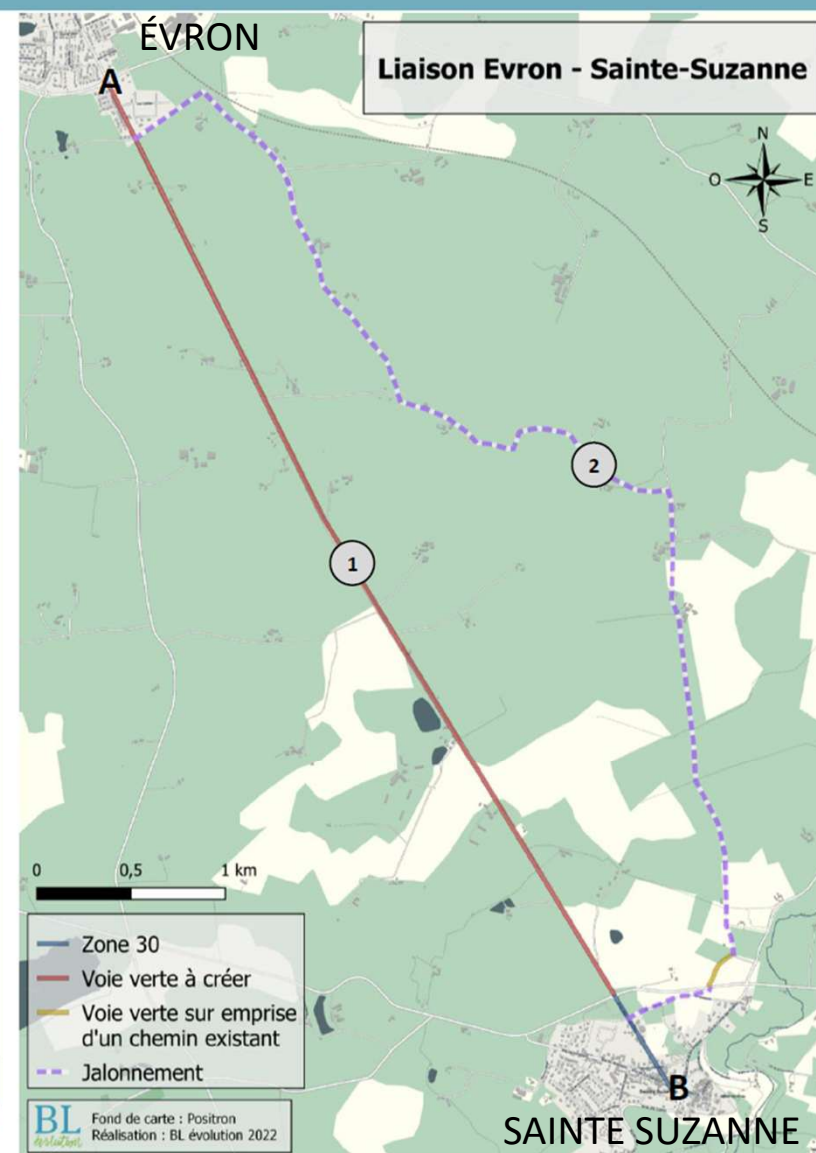


Action n°1 : Créer des liaisons cyclables interbourgs sécurisées et continues

Nom de la liaison	Evron – Sainte-Suzanne
Enjeux de la liaison	Relier Sainte-Suzanne à Evron pour les déplacements du quotidien. Sainte-Suzanne est également un pôle touristique important à rendre accessible pour les modes doux.
Habitants concernés	Sainte-Suzanne : 926 habitants
Priorité	1

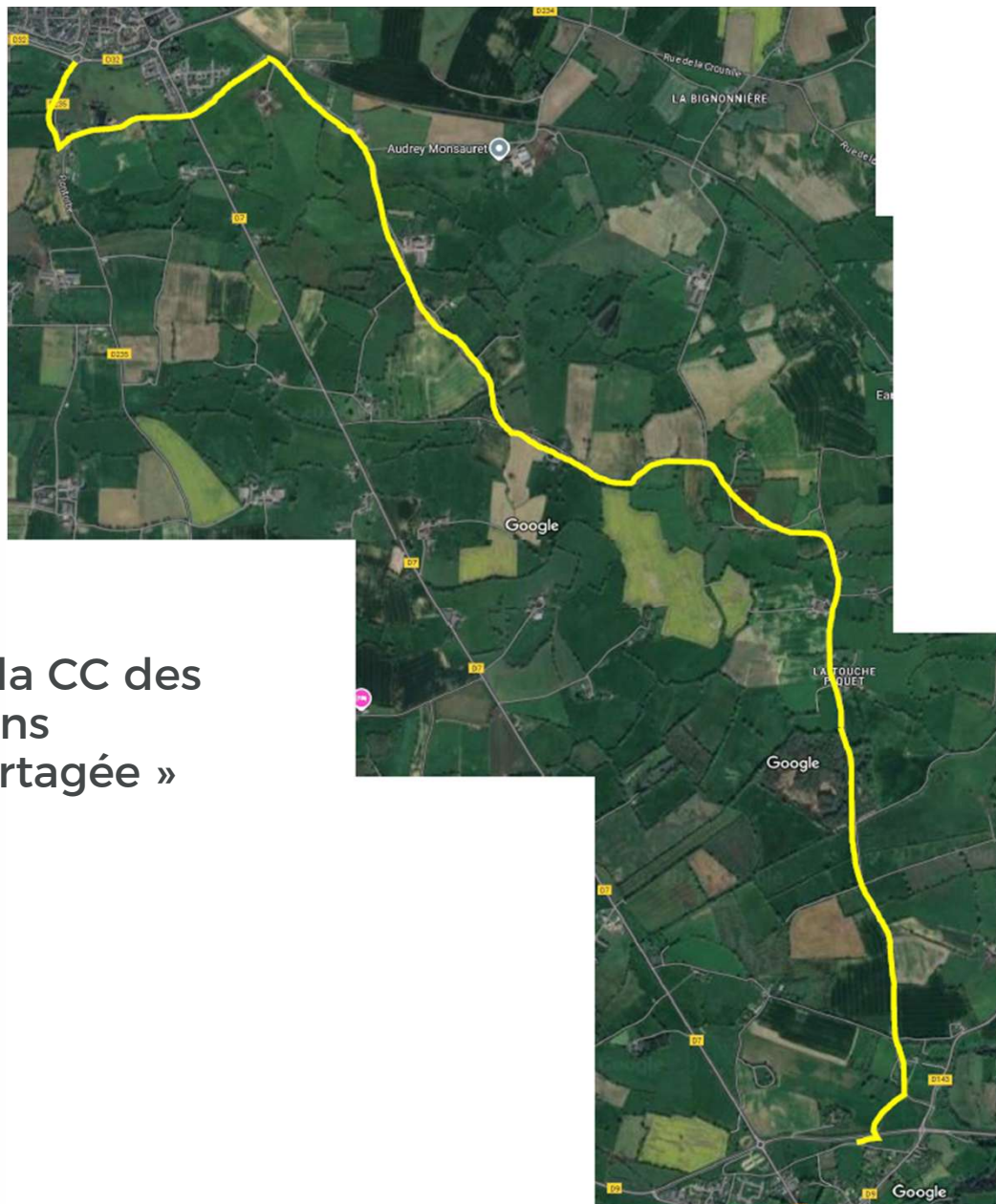
Option	1	2
Distance A - B	6,1 km	8 km
Proposition	Création d'une voie verte séparée le long de la D7.	Liaison par des routes très peu circulées à l'est de la D7. Limitation de la circulation automobile (accès interdit sauf desserte locale, agricole, vitesse limitée) et mise en place de jalonnement (voir voie verte nouvelle génération en annexe). Une portion de voie verte devra être mise en œuvre pour permettre la continuité jusqu'à Evron.
Contraintes	Franchissements à traiter au niveau des giratoires aux entrées d'Evron et de Sainte-Suzanne	Peu de contraintes sur la liaison, présence de tracteurs.
Coût	1,68 M€	170 k€

Option 2 par route peu circulée retenue



Extrait du SDMA
des Coëvrons

FICHE LIAISON



1^{ère} liaison travaillée par la CC des Coëvrons parmi les liaisons identifiées en « Route partagée »

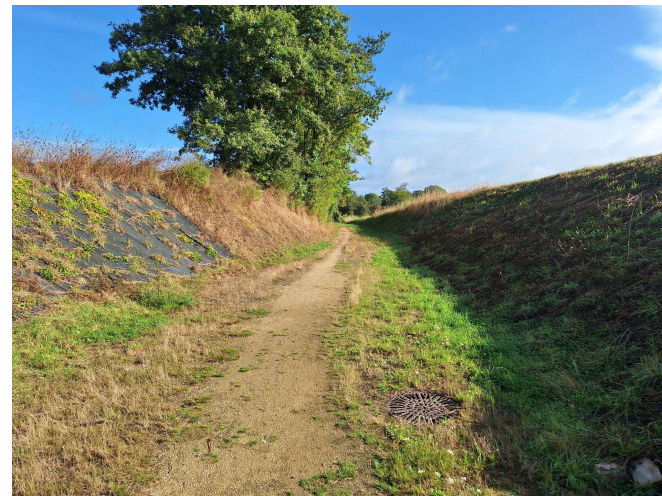
/RONS

Choix de la liaison Evron <> Ste Suzanne

- Lien avec la vélo-route mise en place par le département
- Liaison prioritaire ressortie lors des concertations
- Facilité de mise en œuvre en « Route partagée » avec limitation de vitesse



Voirie en bon état



Chemin à reprendre

- Route de compétence communautaire
- Peu de travaux à engager
- Signalisation à mettre en place : limitation de vitesse + « Route partagée »

COEVRONS

Étapes du projet

- Réflexion en amont service mobilité – service voirie
- Visite sur place pour métrage des zones où le revêtement est à reprendre + élaboration d'un plan de signalisation à proposer
- Proposition envoyée au Département de la Mayenne (liaison traversant une Route départementale)
- **Visite de terrain sur la liaison avec les élu·es et technicien·nes pour concertation et accord entre toutes les parties (3C/communes)**



Visite de terrain avec service Voirie



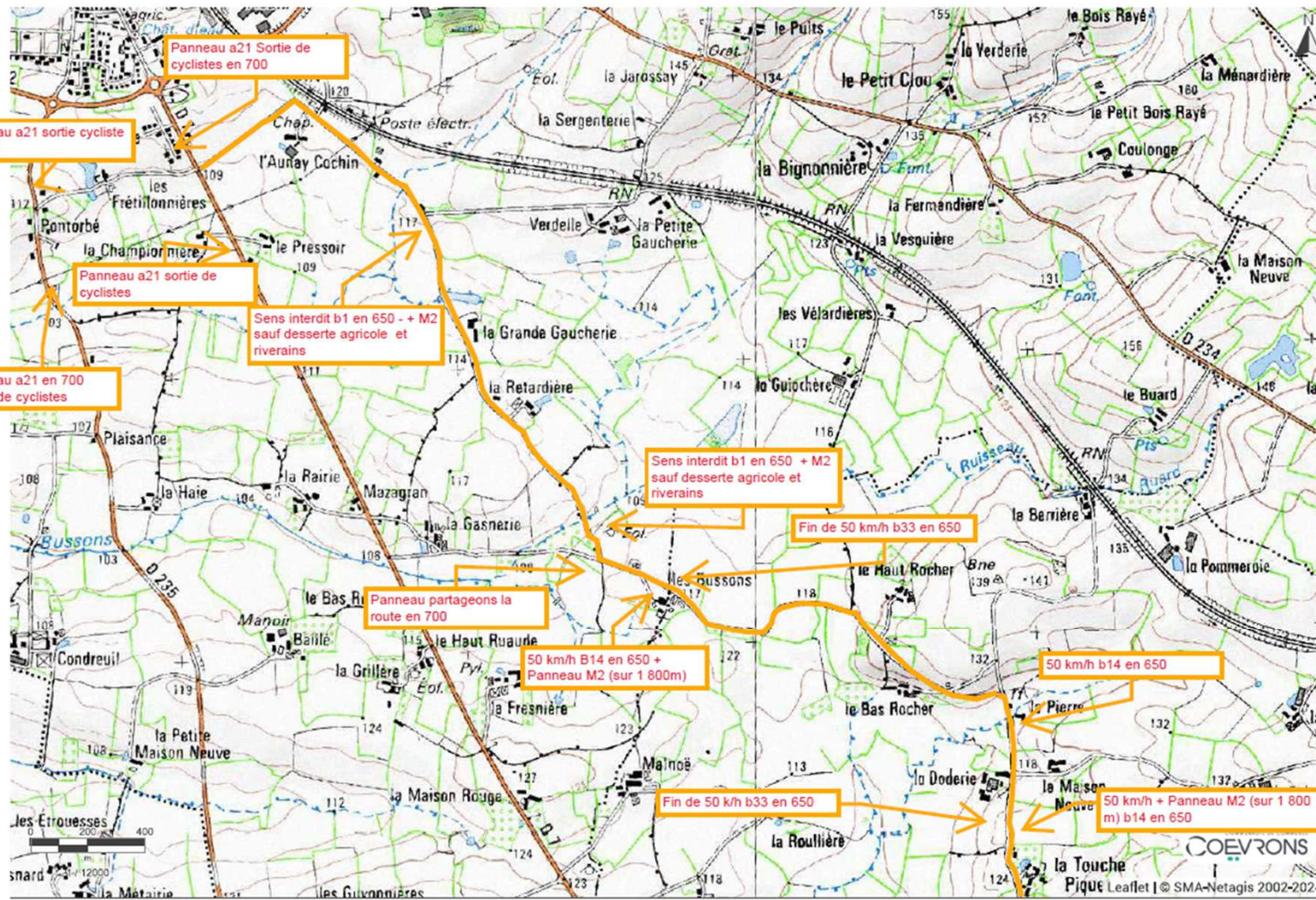
Visite de terrain avec service Voirie

- Devis pour la signalétique et pour les travaux de revêtement
- Réception des panneaux
- Réalisation des travaux de revêtement par une entreprise + mise en place de la signalétique par les services techniques de la CC des Coëvrons
- Demande d'implantation de 4 panneaux faite auprès du CD53 pour la traversée de la D7 + D235

COEVRONS

Proposition du plan de signalisation par les services voirie

Aménagement d'une liaison cyclable Evron Sainte Suzanne et Chammes dans le cadre du SDMA



Proposition de signalisation !



Panneau partageons la route côté St Suzanne

Données sur le projet

Signalétique	Revêtement
Achat de 13 panneaux de signalisations	Réfection du chemin rural (ancien stabilisé) sur 215m x 3m (Enrobé à chaud) Réfection du chemin rural sur 610 m x 3,40m (Bicouche)

Total = 45 000 € HT

Leviers d'actions

Aller sur le terrain avec les collègues voirie
Et pourquoi pas à vélo (pas encore testé)

Rappeler l'article L 228-2 et L 228-3

S'appuyer sur les élu-es moteurs et porteurs de projets cyclables
Organiser des visites de terrain avec les élu-es

Participer aux points voirie avec la direction en charge

COEVrons

Solenne Cardine en charge des Mobilités durables
scardine@coevrons.fr
06 02 17 55 59

